



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 avril 2026

N° 2026.00022

OBJET :

Election des délégués de la Commune au Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (C.P.R.H.)

DELIBERATION APPROUVEE PAR	33 Voix pour Abstention(s)	Voix contre 1 Non-participation au vote	A l'unanimité
-------------------------------	-----------------------------------	--	---------------

L'An deux mille vingt-six le 9 avril à 19 heures 30, le Conseil municipal, dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Yann DUBOSC.

Présents :

M. Yann DUBOSC, Mme Régine BORIES, M. Marc NOUGAYROL, Mme Bernadette COLIN, M. Baptiste FABRY, Mme Claire MARCELIN, M. Edouard LEROY, M. Xavier ELOUNDOU, Mme Nhu TRAN MINH, M. Mouttabi VIN, M. Hervé GAUGUE, M. William PETERS, Mme Julie KASSEL, M. Gil FERNANDES, Mme Pierrette LEFEBVRE, M. The Vinh VO, Mme Marion COMBES, M. Luc- Noël LARCHER, Mme Sandrine FERNANDES, M. Huy LE, Mme Patricia IPARRAGUIRRE, M. Julien HODY, Mme Béatrice BIJARD, Mme Pnina MOKRI, M. Fabrice MANNI, Mme Martine DUVERNOIS, M. Farid CHAOUI, M. David LE ROUX, Mme Christelle ROSSI, M. Olivier PORTE, Mme Fatima MUANZA, Mme Valéry MICHAUX

Absentes et représentées :

- Mme Micheline THIBAUT donne pouvoir à M. William PETERS
- Mme Sylvie TORRAO donne pouvoir à M. Edouard LEROY

Absente et excusée : Mme Christine PONCELET

Secrétaire : Mme Régine BORIES

Les membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 35.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-7 ; L. 5212-7-1 et L. 5111-20 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances ;

VU l'article 4 des statuts du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (C.P.R.H.) qui détermine le nombre de représentants par Commune ;

VU l'arrêté préfectoral 2020/DRCL/BLI/n°4 du 23 janvier 2020 portant modification des statuts du CPRH, ayant ramené le nombre de délégués à 4 ;

CONSIDERANT le dernier recensement de la population communiqué par l'INSEE, qui s'établit à 27 798 habitants ;

CONSIDERANT qu'en raison du renouvellement intégral du Conseil municipal à la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il est nécessaire d'élire 4 élus titulaires et 4 élus suppléants au Syndicat Intercommunal C.P.R.H. ;

ENTENDU cet exposé ;

Après avoir recueilli les candidatures :

Le groupe « VIVRE BUSSY » présente les candidatures de :

Titulaires :	Régine BORIES-----	Suppléants :	Hervé GAUGUÉ
	Sandrine FERNANDES-----		Béatrice BIJARD
	Julie KASSEL -----		Mouttabi VIN

Le groupe « ENSEMBLE POUR BUSSY » présente les candidatures de :

Titulaire :	Christelle ROSSI -----	Suppléant :	Farid CHAOUI
--------------------	------------------------	--------------------	--------------

Le groupe « UNION DE LA GAUCHE ET DES ECOLOGISTES POUR BUSSY » n'a pas présenté de candidat.

Le groupe « REVEILLONS ENSEMBLE BUSSY » n'a présenté aucun candidat.

LE CONSEIL,

VU l'exposé ;

Après avoir délibéré, puis voté

DECIDE :

Article 1 : d'ELIRE représentants titulaires de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal C.P.R.H. :

Titulaires :
1-Régine BORIES
2-Sandrine FERNANDES
3-Julie KASSEL
4-Christelle ROSSI

Article 2 : d'ELIRE représentants suppléants de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal C.P.R.H. :

Suppléants :
1-Hervé GAUGUÉ
2-Béatrice BIJARD
3-Mouttabi VIN
4-Farid CHAOUI

Article 3 : de DONNER pouvoirs au Maire pour exécuter la présente délibération.

Le Maire,

Yann DUBOSC



REÇU EN PREFECTURE

Le 16 avril 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99_DE-077-217700582-20260409-D0020260002210